



MICHEL BARNIER, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE



L'élevage ovin allaitant est en danger sur tous les territoires européens et pourtant, nombreux sont ceux qui dépendent de cet élevage pour éviter une progressive désertification.

La production européenne ovine est riche d'un lointain passé, diversifiée, ancrée dans nos différents terroirs. Elle propose une viande de qualité très appréciée des consommateurs même si des prix souvent élevés, à l'instar des autres viandes de ruminants de qualité, n'en font pas un produit de consommation de masse et que les plus jeunes générations, faute d'éducation à ce produit l'ont quelque peu délaissé.

L'élevage ovin joue un rôle essentiel tant dans le domaine économique mais aussi par son impact très positif sur notre écosystème: il assure un entretien des zones les moins fertiles, il contribue à la lutte contre l'érosion, les inondations, les avalanches et les incendies. Il est souvent pratiqué dans les régions les moins favorisées, en zone de montagne, où les activités alternatives sont rares et où il contribue fortement à maintenir des activités économiques diverses et un tissu rural vivant.

Si nous n'y prenons garde et si rien n'est fait, les élevages ovins risquent fort de désertifier nos campagnes et nos montagnes et ce serait non seulement tout un pan de notre patrimoine européen qui aurait disparu mais également un secteur économique important.

Le Parlement européen ne s'y est pas trompé. Il a adopté le 19 juin 2008 le rapport d'initiative de sa commission de l'agriculture demandant des mesures d'urgence pour relancer l'élevage ovin et caprin au sein de l'UE., « maintenir et attirer de jeunes agriculteurs dans ce secteur » et « relancer la consommation » des produits de cette filière.

Il nous faut donc trouver les solutions propres à donner à l'élevage ovin un nouveau souffle et lui assurer un avenir durable. Les solutions ne peuvent pas consister en un soutien conjoncturel. Elles nécessitent une aide structurelle ainsi qu'une révision des soutiens économiques à cette filière.

Cette nouvelle politique de soutien de l'élevage ovin doit être raisonnée dans le cadre de la politique agricole commune. Le bilan de santé est l'occasion de revisiter notre propre approche concernant les aides directes et de rééquilibrer ces soutiens entre les filières au regard de la réalité des marchés et pour plus d'équité.

La France est mobilisée pour assurer un avenir à l'élevage ovin en Europe et attend que le bilan de santé de la PAC apporte des réponses concrètes. C'est pour cela que j'ai souhaité dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne inviter mes homologues européens et les professionnels du secteur à échanger sur les mesures les plus aptes à enrayer le déclin de l'élevage ovin.

J'ai voulu que cette conférence se tienne à Limoges au plus près d'un territoire dont les acteurs agricoles sont particulièrement soucieux de donner un nouveau souffle à la production ovine. Je souhaite que nous puissions, lors de cette conférence ovine, envisager la renaissance d'un secteur dont les atouts sont évidents au regard du développement durable et qui a été trop longtemps ignoré des politiques nationales et européennes.

Professionnels et pouvoirs publics européens, notre rencontre doit permettre de redresser la barre pour maintenir durablement l'activité ovine sur nos territoires.



Les chiffres-clés de la filière ovine

Le cheptel ovin (allaitant et laitier) dans les grandes zones productrices

Monde		Union Européenne					
	Chine	170 millions de têtes		Royaume-Uni	23,4 millions de têtes		
	UE27	110 millions de têtes		Espagne	22,3 millions de têtes		
	Australie	90 millions de têtes		Grèce	9,1 millions de tête		
	Nouvelle Zélande	40 millions de têtes		France	8,5 millions de têtes		
Total monde : 1,1 milliard de têtes			Italie	7,9 millions de têtes		Roumanie	7,7 millions de têtes
			Irlande	3,8 millions de têtes			

Production de viande ovine dans les grandes zones productrices

Monde		Union Européenne			
	Chine	un peu moins de 2,5 millions de tec		Royaume-Uni	0,334 million de tec
	UE	1,1 million de tec		Espagne	0,250 million de tec
	Australie	0,63 million de tec		Grèce	0,11 millions de tec
	Nouvelle Zélande	environ 0,55 million de tec		France	0,13 million de tec
				Italie	0,04 million de tec
				Roumanie	0,05 million de tec
				Irlande	0,06 million de tec

Les échanges commerciaux

Pays exportateurs		Pays importateurs			
	Nouvelle Zélande	371 000 tec		UE	280 000 tec
	Australie	349 000 tec		Moyen Orient	310 000 tec
Total monde : 1 150 000 tec environ			USA/Canada	100 000 tec	

La consommation de viande ovine par habitant et par an

Monde		Union Européenne			
	Nouvelle Zélande	13 kg		Grèce	12 kg
	Australie	un peu plus de 14 kg		Royaume-Uni	6 kg
	Algérie	6 kg		Espagne	5 kg
	Turquie	4,5 kg		Irlande	5 kg
	Chine	3 kg (en hausse régulière depuis plusieurs années)		France	4,3 kg
	UE	3,4 kg (en baisse régulière depuis plusieurs années)			

tec : tonnes équivalent carcasses.
 Afin d'assurer une cohérence entre ces différents chiffres, l'année de référence choisie est 2006.
 Source : SCEES, Office de l'élevage, Institut de l'élevage.

Les moutons, des auxiliaires précieux pour l'entretien de la nature

Outre un rôle économique, en particulier par le maintien d'un tissu rural vivant dans les zones les plus difficiles, l'élevage ovin est un acteur important pour l'entretien de la nature et la lutte contre les incendies de forêt et les avalanches.

Les ovins participent à l'**entretien des pelouses** qui ne sont que rarement fauchés mécaniquement pour des raisons de coût et d'absence de main-d'oeuvre. Les terrains forestiers en montagne et les alpages peuvent ainsi bénéficier d'un entretien du couvert végétal et notamment de la strate herbacée.

L'entretien de la biodiversité

Par une pratique extensive, le pâturage des zones naturelles permet de maintenir la biodiversité, en évitant la prolifération de végétation invasive.

La lutte contre les avalanches

Le pâturage des pentes montagneuses donne au couvert végétal une plus grande **aptitude à retenir le manteau neigeux et à prévenir les premiers risques d'avalanche sur les domaines skiables**, lorsque les épaisseurs de neige ou de glace ne sont pas encore trop importantes. Il participe aussi à la protection de secteurs construits ou fréquentés par la population locale.

Cette pratique peut naturellement faire partie intégrante de la gestion d'un territoire protégé par ailleurs par des dispositifs d'ouvrages paravalanches.

La lutte contre les incendies de forêt

La pratique du pâturage en forêt, interdite au 19^{ème} siècle, a été réintroduite dans les années 1980 afin d'aider à la lutte contre les incendies. Cette pratique est complémentaire du débroussaillage mécanique, certaines essences ligneuses arbustives comme les cistes n'étant pas consommées par le cheptel ovin.



© Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr

La transhumance hivernale et le pâturage sous forêt méditerranéenne

Cette pratique concerne en moyenne **14 000 ovins** entre les mois de décembre et mai-juin dans les massifs forestiers des 4 départements méditerranéens et littoraux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C'est ainsi que dans le département du Var, près de 5 600 ha de coupures pare-feu sont entretenus par des pâturages sous forêt exploités par 167 éleveurs mixtes.

Les élevages ovins locaux

Ces élevages jouent un rôle indéniable dans l'ouverture et l'entretien des milieux sensibles aux incendies de la végétation. C'est le cas, par exemple, dans la plaine alluviale de la Durance ou dans les pré-Alpes du Sud.

10 000 ovins, répartis entre 40 éleveurs locaux entretiennent 2 500 ha de coupures végétales.

8 nouveaux élevages, dont 5 élevages ovins ont été récemment créés sur la base des besoins de coupures pare-feu dans les terrains forestiers.



Pastoralisme et transhumance

1. Que recouvrent ces termes ?

Le **pastoralisme**, c'est l'ensemble des pratiques d'élevage et d'organisation du territoire liées à l'utilisation des espaces naturels pour le pâturage des troupeaux. En France, les estives de montagnes ne sont pas les seuls milieux naturels concernés par l'activité pastorale. D'autres zones sont également concernées comme les parcours méditerranéens, les milieux humides de Camargue, les marais Atlantiques ou certains massifs forestiers.

De même, si la **transhumance** estivale vers les alpages est bien connue, d'autres formes de transhumances existent en France : transhumance estivale vers les marais du littoral, transhumance hivernale depuis les montagnes vers la plaine, transhumance tout au long de l'année en fonction de la ressource offerte.

2. Les chiffres

La transhumance la plus massive concernent les troupeaux provençaux : Ce sont 550 000 moutons qui prennent le chemin des alpages pendant 3 à 4 mois.

En France, 18% d'exploitations d'élevage (ovins, caprins, bovins et équins) et 22% d'animaux dépendent des systèmes agro-pastoraux.



© Pascal Xicluna / Min.Aagri.Fr

3. Un mode d'élevage qui se modernise

Un effort important a été fait, avec l'aide financière de l'Etat et de l'Union européenne, pour moderniser les équipements pastoraux. Ces équipements concernent :

- les voies d'accès,
- le logement des bergers,
- les ateliers de fabrication fromagère,
- l'alimentation en eau d'abreuvement des animaux,
- les équipements de travail (contention, traite...).

La modernisation se poursuit afin :

- d'améliorer les conditions de séjour et de travail des bergers (résidence en famille, alimentation en eau et en électricité, communications téléphoniques...),
- de répondre aux exigences sanitaires et environnementales pour la fabrication des fromages,
- de répondre aux impératifs de protection des troupeaux contre les grands prédateurs (logement des aides-bergers, parcs de regroupement nocturne...).

4. Des productions bénéficiant d'une bonne image

- au niveau de la qualité des produits (agneaux labellisés, fromages AOC...),
- du savoir-faire de production,
- de l'environnement,
- du maintien du tissu économique.

La génétique ovine en France

Le patrimoine génétique ovin : 56 races reconnues en France

Aure et Campan, Avranchin, Barégeoise, Basco-Béarnaise, Belle Ile, Berrichon du Cher, Berrichon de l'Indre, Bizet, Blanche du Massif Central, Bleu du Maine, Boulonnaise, Brigasque, Castillonnaise, Caussearde des Garrigues, Causses du Lot, Charmoise, Clun Forest, Corse, Cotentin, Dorset Down, Est à Laine Mérinos, Finnoise, Grivette, Hampshire, Ile de France, Romane, Lacaune, Landaise, Landes de Bretagne, Limousine, Lourdaise, Manech Tête Noire, Manech Tête Rousse, Martinik, Mérinos d'Arles, Mérinos de Rambouillet, Mérinos Précoce, Montagne Noire, Mourérous, Mouton Charollais, Mouton Vendéen, Noire du Velay, Ouessant, Préalpes du Sud, Raïole, Rava, Romanov, Rouge de l'Ouest, Rouge du Roussillon, Roussin de la Hague, Solognote, Southdown, Suffolk, Tarasconnaise, Texel, Thônes et Marthod.



Source : CIV.

L'amélioration génétique des races ovines françaises

a) La sélection sur la production de viande

- **Les races à aptitudes bouchères** sont le plus souvent élevées dans des bassins herbagers ou céréaliers. Ce sont des races avec des gabarits imposants et un fort potentiel de croissance, le plus souvent issues de croisements avec des races anglaises.

Ex : *Texel, Ile de France, Vendéenne, Rouge de l'Ouest, Suffolk, Charollais...*

- **Les races rustiques** sont quant à elles élevées sur des espaces difficiles (montagnes, parcours ou zones sèches). D'un gabarit moins imposant, elles sont bonne marcheuses, adaptées pour la plupart à la pratique de la transhumance, et capables de nourrir leurs agneaux, y compris dans des conditions climatiques rigoureuses

Ex : *Blanc du Massif central, Causses du Lot, Mérinos d'Arles, Pré-Alpes, Romane, Lacaune viande, Rava, ...*

- La production ovine française repose sur la **complémentarité entre races bouchères et races rustiques** : on utilise des béliers bouchers en croisement terminal (Ile-de-France ou Texel) sur des brebis rustiques (Causses du Lot, Romane), afin d'améliorer la conformation des agneaux.

b) La sélection sur la production de lait

Il existe 3 bassins de production laitière en France :

- Le rayon de **l'AOP Roquefort** dans l'Aveyron, auquel est associée la principale race ovine française, la Lacaune laitière ;
- Les Pyrénées-Atlantiques et **l'AOP Ossau-Iraty**, produit par les 3 races locales Manech Tête Rousse, Manech Tête Noire et Basco-Bérnaise ;
- la Corse et **l'AOP Brocciu**, produit par la race Brebis Corse.

c) La conservation génétique

- **Les races en conservation** : 500 éleveurs représentent la moitié des races reconnues en France, mais totalisent moins de 1% du cheptel.
- **La Cryobanque nationale** pour la conservation de semence et d'embryons des races d'animaux domestiques accueille des échantillons représentatifs de la diversité génétique de toutes les races françaises d'animaux domestiques.

d) Les outils de l'amélioration génétique

- **Le contrôle de performances en ferme** consiste à recueillir des informations de mise bas et de pesée d'agneaux ou à mesurer la production de lait des brebis pour évaluer les performances individuelles des animaux et la valeur génétique des reproducteurs.
- **Le contrôle individuel en station** permet de comparer les performances de lots de jeunes béliers, dans des conditions d'élevage identiques.
- **Le testage sur descendance** consiste à mesurer les performances des descendants des reproducteurs afin de connaître précisément leur potentiel génétique.
- **L'insémination artificielle** est un outil de création du progrès génétique et permet de le diffuser auprès de tous les éleveurs, en mettant à leur disposition les meilleurs reproducteurs d'une race, préalablement testés sur descendance. Insémination et monte naturelle sont complémentaires. Un service universel de l'insémination a été mis en place.
- **Les organismes de sélection**, récemment mis en place par la Loi d'Orientation Agricole de 2006, sont chargés de coordonner l'ensemble de ces outils, dans le but d'atteindre des objectifs de sélection fixés collectivement au sein d'une filière donnée.

La profession ovine a souhaité que les actions génétiques impliquant ces outils et ces structures soient coordonnées géographiquement autour de **6 pôles génétiques** (3 pour l'élevage allaitant et 3 pour l'élevage laitier). Ces pôles sont animés au sein de structures collectives déjà existantes (Centre d'Insémination Artificielle, Union de Coopératives, Organisme de Sélection...) et qui ont été choisies pour leur capacité à mobiliser les moyens humains et techniques en faveur d'une optimisation du développement de la création et de la diffusion du progrès génétique.

e) Les nouveaux critères de sélection

- Sélection sur la **résistance à la tremblante** : un programme national d'amélioration génétique pour la résistance à la tremblante de 8 ans, initié par le ministère de l'agriculture, a débuté en 2001. Il a permis de sélectionner au sein des bases de sélection, des reproducteurs résistants à la maladie susceptibles de transmettre cette résistance à leurs descendants, puis de diffuser l'allèle de résistance dans l'ensemble de la population ovine française.
- Sélection sur la résistance au parasitisme.
- Comportement maternel et comportement vis à vis de l'Homme sont des critères héréditaires, dont la sélection intéresse particulièrement les éleveurs de grands troupeaux ovins.
- La capacité des animaux à mobiliser et à reconstituer leurs réserves corporelles est également un critère de sélection à l'étude dans un contexte climatique difficile depuis plusieurs années en France (sécheresses ou excès de pluie).

Chiffres clés 2006* (France)

a) Ovins laitiers

893 671 brebis contrôlées
2 627 béliers en station de contrôle individuel
717 béliers testés sur descendance
474 500 Inséminations Artificielles

b) Ovins allaitants

354 742 brebis contrôlées
3 519 béliers en station de contrôle individuel et centres d'élevage
251 béliers testés sur descendance
367 915 Inséminations Artificielles

*chiffres 2007 non disponibles à ce jour.

Contacts



Institut de l'Élevage
Tél : 01 40 04 52 77



France Génétique Élevage
149 rue de Bercy – 75 595 PARIS cedex 12
Tél : 01 40 04 52 02



France UPRA Sélection
149 rue de Bercy – 75 595 PARIS cedex 12
Tél : 01 40 04 52 79 france.upra@fus.asso.fr



Les produits dérivés de l'élevage ovin

L'élevage ovin ne se limite pas à la production de viande ou de lait. Un certain nombre de produits dérivés de cet élevage peuvent être valorisés et donner des matériaux naturels aux multiples fonctions.

La laine

Longtemps appelés « bêtes à laine », les moutons ont d'abord été domestiqués par l'Homme pour cet intérêt économique. Aujourd'hui, les grands pays producteurs se situent majoritairement dans l'hémisphère Sud et exportent principalement vers le marché asiatique qui transforme cette matière première en laine pour le textile ou pour la literie.

Le procédé

- 1 **La tonte** : celle-ci débute en avril et s'effectue tout au long de l'été.
- 2 **La collecte** : les éleveurs, collecteurs, coopératives agricoles se mobilisent afin de collecter la laine dans les exploitations.
- 3 **Le tri** : la toison est classée en différentes catégories et classée en lot en fonction de la qualité de la fibre et de sa future utilisation (textile, literie ou isolation).
- 4 **Le lavage** : il s'effectue en différentes étapes afin d'éliminer tous les corps étrangers et préparer la laine à sa future utilisation (trempage, dégraissage, lavage, rinçage, traitements, séchage et emballage).

Les races et leur utilisation

La finesse de la laine est le critère déterminant dans le choix de son débouché. Elle fait partie des caractéristiques des races ovines.

Fil à tricoter : Mérinos d'Arles, Croisées Alpes, Noire du Velay.

Tapis : Causse, Romane, Manech tête rousse, Basco Béarnaise.

Literie : Texel, Ile de France, Lacaune, Tarasconnaise.

Matériaux d'isolation : Rava, races des Pyrénées-Atlantiques et races colorées.

Le marché

Pays producteurs :

- les principaux : Australie (508 000 t), Chine (394 900 t), Nouvelle Zélande (225 300 t), Afrique du Sud, Turquie.
- et l'Europe : Grande Bretagne (43 000 t), Espagne (35 624 t), France (16 500 t) et Italie (11 000 t).

Pays importateurs : Chine, Japon, Inde et de façon plus modeste l'Europe (principalement Allemagne et Autriche).

Les nouveaux débouchés : zoom sur l'isolation thermique

A la fin des années 90, voyant que l'utilisation traditionnelles de certaines qualités de laine disparaissait, et afin de répondre aux nouveaux besoins du marché (isolation naturelle), des recherches sur des applications alternatives ont été menées. De cette recherche, est né un produit isolant à base de laine de mouton naturelle (85% de laine et 15% de polyester).

La coopérative agricole, à l'initiative de ce projet, s'occupe du suivi de la production et de la commercialisation du produit de A à Z. « *Ce marché tend à se développer mais reste à l'heure actuelle un marché de niche qui permet malgré tout d'écouler des qualités de laine non utilisables dans le textile et surtout de proposer des alternatives naturelles aux matériaux d'isolation* ».



Pour plus d'information sur le débouché des matériaux d'isolation :

Tél : 05 63 98 51 14

<http://www.francelaine.com>



© Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr

Les cuirs et les peaux

Déarrassée de sa laine, la peau d'agneau donne un cuir apprécié des connaisseurs pour sa finesse et sa douceur. Ce sont les artisans mégisseries qui traitent les peaux souples des agneaux et des moutons, principalement en région Midi Pyrénées où se concentrent les plus gros ateliers de transformation.

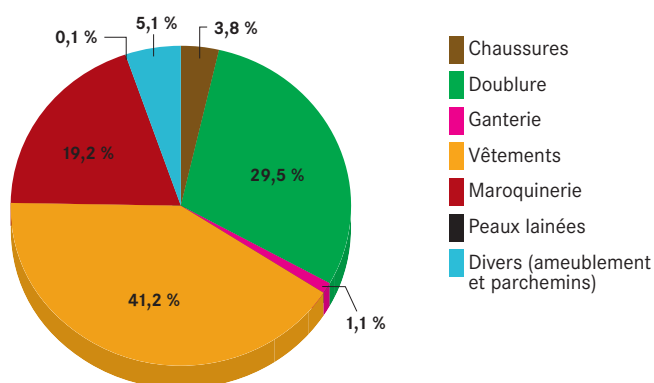
Le procédé

- 1 **Le traitement des peaux brutes** : séchage ou salage, triage, lavage et délainage
- 2 **Le tannage de la peau** : trempage dans une solution de sels de chrome ou de tanins végétaux pour l'empêcher de pourrir. Séchage
- 3 **Palissonner** : travail de la peau pour l'assouplir

Les débouchés

Destinations des cuirs et peaux d'ovins travaillés après tannage

(chiffres 2006 pour la France)



Le marché (chiffres pour la France – Source : Office de l'Élevage) :

Production : 18200 t en 2007 (tonnage équivalent aux peaux brutes de veaux).

Exportations 2007 (+22% / 2006) : Chine (2,67 millions de peaux, soit +187% par rapport à 2006), Turquie (1,6 millions de peaux), Espagne (1,1 millions de peaux).

Importations 2007 (-13% / 2006) : Espagne (2,1 millions), Nouvelle Zélande (1,8 millions).

Solde 2007 : 2,2 millions de peaux en 2007.

Demande intérieure française : la production de produits finis par les mégisseries aurait progressé d'environ 16% en 2005 et 2006. Le chiffre d'affaires de ces industries serait en hausse de 15%.

Le prix (France) : en l'espace de 4 ans, l'indice des prix des peaux brutes d'ovins est passé de 84,2 en 2003 à 55,9 en 2007, soit une baisse de près de 34% (source Office de l'élevage). Ce marché est aujourd'hui tout juste rentable pour les abattoirs.



© Pascal Xicluna/Min.Agr.Fr



Les aides européennes à la production ovine

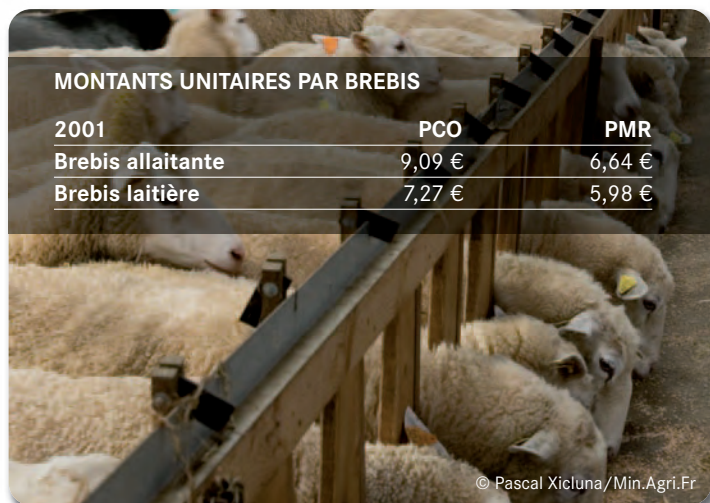
1. Les aides couplées

1.1 Avant 2002

La première organisation commune des marchés date de 1980.

Une prime compensatrice ovine (PCO) était versée par brebis. Son montant unitaire était calculé en fonction de la différence entre le prix moyen du marché communautaire et un prix de référence. Une prime « monde rural » (PMR) fixe était versée, en complément de la PCO, aux élevages situés en zones défavorisées.

A partir de 1992, les primes sont plafonnées au niveau des exploitations par des limites individuelles ; le total de ces références individuelles est ou étant lui-même plafonné au niveau national. Ce système de double plafonnement existe toujours.



MONTANTS UNITAIRES PAR BREBIS		
2001	PCO	PMR
Brebis allaitante	9,09 €	6,64 €
Brebis laitière	7,27 €	5,98 €

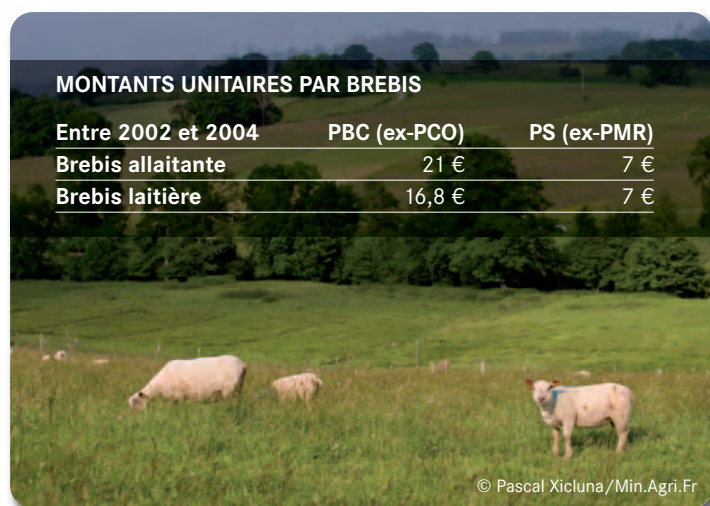
© Pascal Xicluna/Min.Agric.Fr

1.2 Entre 2002 et 2004

La réforme de décembre 2001 a apporté une meilleure visibilité pour les éleveurs en remplaçant la prime variable (PCO) par une prime fixe dénommée prime à la brebis et à la chèvre (PBC).

La PMR a été remplacée par la prime supplémentaire (PS) en zone défavorisée.

Une enveloppe de flexibilité était octroyée à chaque Etat membre pour mettre en œuvre des mesures de son choix dans la limite du cadre réglementaire européen.



MONTANTS UNITAIRES PAR BREBIS		
Entre 2002 et 2004	PBC (ex-PCO)	PS (ex-PMR)
Brebis allaitante	21 €	7 €
Brebis laitière	16,8 €	7 €

© Pascal Xicluna/Min.Agric.Fr



© Pascal Xicluna / Min.Aagri.Fr

1.3 Depuis 2005

En 2005, année d'entrée en vigueur de la PAC, certaines dispositions sont ajoutées au dispositif de 2002-2004.

Des plafonds budgétaires sont instaurés pour chaque prime. En cas de dépassement, un stabilisateur est appliqué. Par exemple, si le total des aides demandées dépasse de 5 % le plafond budgétaire, chaque éleveur reçoit une aide diminuée de 5 %. La prime à la brebis (PB) et la prime supplémentaire (PS) sont découplées au minimum à 50 %. Six États membres ont maintenu couplée 50 % de la prime à la brebis : le Danemark, l'Espagne, la France, le Portugal, la Finlande et la Slovénie. La partie découplée est transformée en droits à paiement unique (DPU). Les montants des aides PAC (couplées et découplées) perçues par les éleveurs sont diminués de 3 % de modulation afin d'alimenter le budget des aides au développement rural (2^e pilier). La modulation passe à 4 % en 2006 et à 5 % les années suivantes.

2. Les mesures de marché

Elles sont très limitées dans le secteur ovine.

2.1 Stockage privé

Une aide au stockage privé peut être décidée lorsqu'il existe une situation de marché particulièrement difficile dans un ou plusieurs États membres. Les cotations constituent l'un des critères de jugement. Cette mesure a été utilisée pour la dernière fois en 2001 pour le Royaume-Uni durant l'épizootie de fièvre aphteuse.

2.2 Échanges avec les pays tiers

Il n'y a pas de restitutions à l'exportation de viandes ovine et caprine.

Les importations sont effectuées dans le cadre de contingents à droits nuls ou très faibles (hors produits transformés et abats). Les droits de douane sont suffisamment élevés pour protéger le marché communautaire.

Les contingents représentent 20 % de la consommation de l'Union européenne, soit 283 902 tonnes équivalent carcasse. Ils sont définis par pays ou groupe de pays. Le contingent le plus important est celui de la Nouvelle-Zélande : 227 854 tonnes équivalent carcasse (soit 80 % du total).

3. Les aides du deuxième pilier

Le deuxième pilier de la PAC permet aux États membres d'octroyer les aides structurelles qui peuvent bénéficier notamment aux éleveurs ovins ; ce sont par exemple :

- des aides à l'investissement (bâtiments d'élevage...),
- des aides compensatrices de handicaps naturels allouées dans les zones défavorisées,
- des aides agri-environnementales qui bénéficient aux producteurs respectant des contraintes environnementales supérieures au minimum imposé par la réglementation communautaire.



Les filières ovines françaises sous signe de qualité

AOC/AOP

A.O.C.

L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé, dont les caractéristiques sont dues essentiellement à ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir qui s'exprime par le savoir-faire des hommes.

L'appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC.

Le nombre d'appellations d'origine délivrées dans le secteur ovin est actuellement de deux : « Barèges-Gavarnie » et « Prés-salés de la baie de Somme ».



IGP



L'indication géographique protégée (IGP) est le nom d'une région, d'un lieu déterminé, qui sert à désigner un produit agricole ou une denrée alimentaire :

- originaire de cette zone géographique,
- dont une qualité déterminée, la réputation ou d'autres caractéristiques peuvent être attribués à cette origine géographique et,
- dont la production et/ou la transformation ont lieu dans l'aire géographique déterminée.

Viandes ovines sous IGP :

- Agneau de Pauillac
- Agneau de Sisteron
- Agneau du Bourbonnais
- Agneau du Limousin
- Agneau du Poitou-Charentes
- Agneau du Quercy

Label Rouge



Le Label Rouge atteste qu'un produit possède un ensemble de caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure, en particulier dans le domaine gustatif, à celle d'un produit courant similaire. A toutes les étapes de la production et de l'élaboration, le produit doit répondre à des exigences précisées dans des notices techniques.

Une denrée ou un produit peut bénéficier simultanément d'un label rouge et d'une indication géographique protégée. En revanche un label rouge ne peut s'appliquer un produit sous appellation d'origine.

Il existe 16 labels rouges en viande ovine (tous pour de la viande d'agneaux).

Agriculture biologique



L'agriculture biologique est un mode de production fondé, notamment, sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, l'interdiction des OGM et de l'ionisation, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique. Le mode d'élevage, de type extensif, recourt à une alimentation biologique et fait appel prioritairement aux médecines douces (homéopathie, phytothérapie). Une denrée ou un produit « issu de l'agriculture biologique » peut également bénéficier d'un label rouge, d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique protégée.



CCP



La certification de conformité produit (CCP) atteste qu'une denrée alimentaire ou qu'un produit agricole non-alimentaire et non-transformé est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées (les « exigences et recommandations ») qui le distinguent du produit courant et qui portent, selon les cas, sur la production, la transformation ou le conditionnement.

Les caractéristiques spécifiques du produit reposent sur des critères objectifs, mesurables, contrôlables et significatifs pour le consommateur, consignés dans un cahier des charges qui peut être élaboré par une structure collective ou un opérateur individuel.

Les caractéristiques certifiées peuvent donc être relatives notamment à la composition du produit, à ses caractéristiques organoleptiques ou physico-chimiques, ou à certaines règles de fabrication.

Il existe 16 CCP en viande ovine (toutes pour de la viande d'agneaux).

50 % de la production française est conduite sous signe de qualité. Seule 15 % de la production est valorisée sous signe de qualité auprès des consommateurs.

Sources : Commission européenne, ministère de l'agriculture et de la pêche.